

Contester une décision médicale (invalidité,

Papiers à réunir et étapes : cocher une fois fait, noter la date.

Nom : _____ Commencé le : ____ / ____ / ____

Trois réflexes

- Envoyer en recommandé avec accusé de réception, et garder une copie de tout.
- Noter la date de réception de chaque décision : les délais pour contester partent de là.
- Se faire aider : Santé Info Droits 01 53 62 40 30 · point-justice 3039 · France Services · écrivain public.

Ce PDF se remplit à l'écran (cases cliquables) ou s'imprime. Ne cochez que les démarches qui vous concernent.

ASSURANCE MALADIE

Contester une décision médicale (invalidité, incapacité)

Papiers à réunir

- ☐ Une lettre qui explique pourquoi je conteste la décision
- ☐ La copie de la notification de la décision contestée
- ☐ La preuve d'envoi de mon recommandé, à garder

Les étapes

- ☐ Dans les 2 mois après la décision, j'écris en recommandé à la Commission médicale de recours amiable (CMRA). Son adresse est sur le courrier de décision. Cette étape est obligatoire.
Fait le : ____ / ____ / ____ Notes : _____
- ☐ La CMRA peut me convoquer à un examen médical (convocation au moins 15 jours avant).
Fait le : ____ / ____ / ____ Notes : _____
- ☐ Sans réponse en 4 mois, c'est un refus.
Fait le : ____ / ____ / ____ Notes : _____
- ☐ Dans les 2 mois suivants : tribunal judiciaire de mon domicile, pôle social. Je peux être accompagné.
Fait le : ____ / ____ / ____ Notes : _____
- ☐ Ensuite, si besoin : cour d'appel (1 mois), puis Cour de cassation (2 mois, avocat obligatoire).
Fait le : ____ / ____ / ____ Notes : _____

Textes officiels : Code de la sécurité sociale, art. L142-1 à L142-3 · Code de la sécurité sociale, art. R142-8 à R142-8-7 (CMRA) · Code de la sécurité sociale, art. R142-10 à R142-10-8 (tribunal)